Levage des charges

Principales exigences

Au-delà des règles communes à l’ensemble des équipements de travail, les appareils de levage et leurs accessoires font l’objet de dispositions particulières au sein du code du travail. En particulier, certains d’entre eux nécessitent une autorisation de conduite.

Le titre Travail et Circulation en Hauteur du RGIE définit des mesures réglementaires particulière pour les élévateurs utilisés pour l’élévation des personnes.

Le titre Equipements de travail du RGIE comporte une sous section consacrée à ces équipements ainsi que des arrêtés d’application

Thèmes liés

Thématiques RGIE > Travail et circulation en hauteur

Thématiques RGIE > Equipements de travail

Thématiques RGIE > Equipements de protection individuelle

Thématiques SST > Equipements de travail et EPI > Utilisation > Equipements divers

Thématiques SST > Equipements de travail et EPI > Utilisation

Dispositions applicables

Dispositions issues du code du travail	Dispositions spécifiques aux industries extractives

Section 5 : Dispositions particulières applicables aux équipements de travail servant au levage de charges	Sous section 3 : Mesures complémentaires applicables aux équipements de travail servant au levage des charges Titre : Travail et circulation en hauteur - Abrogé depuis le 18 juillet 2019
Section 7 : Autorisation de conduite pour l'utilisation de certains équipements de travail mobiles ou servant au levage de charges	Sous section 3 : Mesures complémentaires applicables aux équipements de travail servant au levage des charges Sous section 2 : Mesures complémentaires concernant l’utilisation d’équipement de travail mobiles, automoteurs ou non
Section 10 : Dispositions particulières applicables aux ascenseurs et équipements de travail desservant des niveaux définis à l'aide d'un habitacle.	
Section 2 : Prescriptions complémentaires pour le levage de charges et le levage et le déplacement des travailleurs	Sous section 3 : Mesures complémentaires applicables aux équipements de travail servant au levage des charges
Section 4 : Prescriptions complémentaires pour les équipements de travail desservant des niveaux définis à l'aide d'un habitacle.	
Arrêté du 02/03/04 relatif au carnet de maintenance des appareils de levage	

Arrêté du 17/03/04 relatif au titre professionnel de monteur levageur	
Arrêté du 01/03/04 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage	Arrêté du 30/11/01 fixant les conditions de vérification des équipements de travail utilisés pour le levage de charges, l'élévation de postes de travail ou le transport en élévation de personne (ET-2-A, art. 9, § 1, § 3 et § 6) (Abrogé)
Arrêté du 12/02/04 relatif au titre professionnel de conducteur(trice) de grue mobile	
Arrêté du 02/12/98 relatif à la hauteur des appareils de levage de charges non guidées prévue pour l'application de l'article R. 233-13-13 du code du travail	Arrêté du 30/11/01 relatif à la hauteur des appareils de levage de charges non guidées prévue pour l'application de l'article 55 du titre Equipements de travail (ET 2 A, art. 55) (Abrogé)
Arrêté du 02/12/98 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes	Arrêté du 30/11/01 relatif à l'autorisation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage pris en application des articles 28 et 43 du titre Equipements de travail (ET-2-A, art. 28 et 43) (Abrogé)

Circulaire DRT n° 2005-04 du 24/03/05 relative à l'application de l'arrêté du 1er/03/2004 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage, de l'arrêté du 2/03/2004 relatif au carnet de maintenance des appareils de levage et de l'arrêté du 3/03/2004 relatif à l'examen approfondi des grues à tour	

Anciennes dispositions

Arrêté du 30/11/01 fixant les mesures de sécurité concernant l'utilisation des ponts élévateurs pour l'entretien des véhicules roulants (ET-2-A, art. 9, § 6) (Abrogé)	Est abrogé par Arrêté du 06/07/21 abrogeant plusieurs arrêtés relatifs aux équipements de travail dans les industries extractives

Source URL: *https://sstie.ineris.fr/taxonomy_term/329*